

# - Règlement -

17<sup>ème</sup> édition 2021

## **PRIX DE LA RECHERCHE EN ECONOMIE ET GESTION**



**Prix**  
*pour la meilleure  
Thèse*



**Prix**  
*pour le meilleur  
Master*



**Prix**  
*pour le meilleur  
Bachelor*

## **Préambule**

Ce règlement a pour but d'établir le cadre de participation au Prix de la Recherche créé depuis sa première édition en 2005 par L'Economiste (Groupe Eco-Médias), dans les champs de de l'économie, de la gestion, du droit, etc. Le domaine du droit a été introduit en 2018 et concerne le droit économique.

**Le prix porte l'appellation : Prix de L'Economiste pour la Recherche en Economie et Gestion.**

Il concerne les travaux de recherche suivants :

- **La thèse de Doctorat**
- **Le mémoire de Master**
- **Le mémoire de Bachelor ou de Licence**

## **Article 1 : Objectifs du prix**

L'objectif du prix est de promouvoir et mettre en place des passerelles entre l'université et l'entreprise en assurant une large communication aux recherches académiques. A sa manière, L'Economiste veut participer activement au dynamisme du monde universitaire et récompenser celles et ceux qui, à travers leurs travaux, peuvent faire progresser la recherche ou la société. Ce concours qui, chaque année en se renforçant, révélera les talents qui contribueront au savoir-faire universitaire.

Ce prix distingue les travaux de recherche effectués dans le cadre d'une Thèse de Doctorat, d'un Mémoire de Master ou d'un Mémoire de Bachelor/Licence, apportant une contribution de qualité à la connaissance dans les domaines de l'économie, de la gestion ou du droit économique.

## **Article 2 : Participation & dépôt de candidatures**

Le prix de L'Economiste pour la recherche en économie et gestion récompense les travaux de thèse de Doctorat, de mémoire de Master et de mémoire de Bachelor ou de Licence rédigés en français, en anglais ou en arabe et soutenus dans un établissement de l'enseignement supérieur marocain ou les travaux soutenus par des Marocains dans un établissement étranger de l'enseignement supérieur.

La participation à la **17<sup>ème</sup> édition du Prix 2021** est ouverte aux candidats ayant soutenu leurs travaux entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020**.

La participation au prix implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **2.1. Date limite de dépôt :**

La date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **30 Juin** de chaque année. Aucun dossier incomplet, ou remis après la date limite, ne sera retenu.

### **2.2. Le dossier de candidature :**

Il comprend :

- 1.** Le formulaire de participation dûment complété (le lien du formulaire est sur le site de L'Economiste : <https://www.leconomiste.com/prix-de-la-recherche>) et incluant en pièces jointes les documents ci-dessous :
- 2.** Un exemplaire de la thèse de doctorat ou du mémoire master ou du mémoire bachelor/licence.
- 3.** L'attestation de réussite du doctorat, du master ou du bachelor/licence avec une copie du diplôme.
- 4.** Rapport du directeur de recherche ou des rapporteurs/membres du jury de votre soutenance.
- 5.** Le CV détaillé du candidat.

### **Important :**

- Les 4 pièces jointes doivent être au format PDF et attachées au formulaire en ligne.

- Le formulaire dûment rempli et les pièces jointes doivent aussi être déposés si possible en version papier au siège d'Eco-Médias (**70, bd. Massira Khadra, Casablanca**) à l'attention du Président du Jury du Prix de L'Economiste.

### **Article 3 : Membres du Jury**

Le jury est composé d'enseignants universitaires, de cadres supérieurs ou dirigeants d'entreprises ainsi que des membres de L'Economiste.

Il est composé de 8 membres incluant le président du jury (voir annexe 2). Ces membres disposent d'une expertise avérée dans les domaines de la recherche et/ou de la gestion et sont aptes à repérer et apprécier un travail de qualité de par leur fonction ou de leur expérience.

Les décisions et délibérations du jury sont souveraines et ne peuvent être contestées.

### **Article 4 : Jury d'évaluation**

Le jury d'évaluation sélectionnera ce qu'il considère comme étant la meilleure thèse de doctorat, le meilleur mémoire de master et le meilleur mémoire de bachelor ou de licence, selon des critères d'excellence (voir annexe 1).

### **Article 5 : Prix du Concours**

Un trophée et un diplôme seront remis au gagnant de chaque catégorie. Quant aux nominés au prix, ils recevront chacun un diplôme d'encouragement. Un diplôme sera également remis aux directeurs de recherche des nominés et des gagnants.

Le concours est doté d'un prix pour chaque catégorie, d'une valeur de :

- **40.000 MAD** pour le prix de la meilleure thèse de Doctorat.
- **20.000 MAD** pour le prix du meilleur mémoire de Master.
- **10.000 MAD** pour le prix du meilleur mémoire de Bachelor ou de Licence.

La cérémonie de la remise des prix fera l'objet d'une couverture médiatique sur les supports du groupe Eco-Médias (L'Economiste, Assabah, Atlantic Radio) et d'autres médias TV marocains, notamment 2M et/ou SNRT (selon faisabilité événementielle).

## **Article 6 : Remise du prix**

La remise du prix aura lieu dans le cadre d'une cérémonie organisée en présence des dirigeants de L'Economiste, des membres du jury et de nombreuses personnalités du monde des affaires.

L'Economiste se réserve le droit d'annuler ou de reporter le prix et la cérémonie de remise du prix. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Economiste se réserve le droit de ne pas décerner de prix dans le cas où le jury déciderait qu'aucun des travaux reçus n'est susceptible d'être récompensé.

## **Article 7 : Confidentialité**

Une totale confidentialité est assurée sur les votes de chacun des membres du jury et sur les résultats des délibérations.

## **ANNEXES :**

### **Annexe 1 : Critères d'excellence et procédure d'évaluation**

Les critères pris en compte par le jury pour sélectionner les lauréats sont notamment :

- Le respect des modalités de candidature telles qu'elles sont décrites dans l'article 2 du présent règlement ;
- L'adéquation du sujet avec les domaines de l'économie, de la gestion et du droit économique;
- L'originalité, l'innovation et la rigueur de la méthodologie et des techniques utilisées lors de l'étude empirique ;
- L'impact théorique et managérial des résultats obtenus ;
- La pertinence de la recherche et des résultats pour l'intérêt national et pour la société ;
- L'apport scientifique
- La qualité de la rédaction (style, langage, orthographe, etc.) ;

### **Annexe 2 : Membres du jury**

1. *Président du jury* : M. Driss ALAOUI MDAGHRI, ancien ministre et professeur universitaire.
2. M. Rachid BELKAHIA, ancien professeur universitaire, associé gérant du Cabinet de conseil Associés en Gouvernance
3. Mme Asma BELLAMINE, ancienne directrice du crédit aux particuliers - Banque Centrale Populaire
4. M. Rachid HAMDAD, Directeur Général – Alif Stratégie TBWA\Alif
5. M. Youssef LAKHIRY, Directeur des Risques de contreparties – Banque Centrale Populaire
6. M. Tarik EL MALKI, Directeur de l'ISCAE Rabat
7. M. Mohamed BENABID, Rédacteur en chef - L'Economiste
8. Mme Meriem OUDGHIRI, Secrétaire générale de la rédaction - L'Economiste.